DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mars 2017

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

ADHESION AU CLUB DES TERRITOIRES « UN PLUS BIO ».

PRESENTS :
Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Guillaume LAFEUILLE par Irina SCHAPIRA , Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET par Jean-François DEBYSER.

ABSENTS EXCUSES : Georges AMZEL

SECRETAIRE :
Nathalie BETEMPS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D58-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

OBJET : ADHESION AU CLUB DES TERRITOIRES « UN PLUS BIO ».

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la municipalité souhaite poursuivre et accentuer ses efforts en matière de restauration scolaire durable,
CONSIDERANT que les objectifs et les engagements de Un plus Bio rejoignent l'approche de la commune dans le développement de sa restauration collective en matière environnementale,

VU le budget communal,
VU le rapport du représentant légal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le bulletin d'adhésion ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la ville des Lilas au Club des Territoires « Un plus Bio ».

ARTICLE 2 : DIT que cette adhésion prendra effet au 1er avril 2017, pour une durée d'un an et pour un montant de 509,52 € (cinq cent neuf euros et cinquante-deux centimes).

ARTICLE 3 : DESIGNE Monsieur Lionel BENHAROUS pour représenter la Commune au sein de l'association. Madame Isabelle DELORD est désignée en qualité de suppléante.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de la commune de l'année correspondante.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération et le bulletin d'adhésion s'y rapportant seront transmis à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Président du club des territoires « Un plus Bio » et seront affichés en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D58-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

D58/17 Point n°28

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le 30 MARS 2017
- et de son affichage le 31 MARS 2017
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

34 Voix pour

..... Voix contre

..... Abstention(s)

..... Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D58-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017